

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de nous le retourner d'ici le 15 octobre 2025, soit par courriel à chadrickray@icloud.com, soit par la poste à l'adresse suivante :

Association des lacs de Kazabazua, C.P. 254, Kazabazua (Québec) J0X 1X0.

1. Protection des lacs et des rivières - En 2017, la responsabilité de faire respecter les règlements a été transférée de la MRC aux municipalités. Dans leurs rapports de 2016 et 2018 sur la santé de nos neuf lacs, l'Agence du bassin versant des 7 (ABV-7) recommandait à la MRC de '*développer des mécanismes efficaces permettant de surveiller l'application des règlements*' et à la Municipalité de '*faire preuve d'intransigeance dans l'accord de tout nouveau permis et projet amenant une densification de l'occupation des rives et de nouvelles activités récréotouristiques qui risquent d'affecter l'état de santé des lacs*'.

Vous engagez-vous à suivre ces recommandations ?

Oui. La participation du Comité consultatif d'urbanisme est une première étape essentielle du processus d'octroi de nouveaux permis et d'approbation de projets, tel que décrit dans l'ABV-7. Conformément aux dispositions du règlement 2024-051, ce comité devrait être mandaté pour étudier, effectuer des recherches et formuler des recommandations concernant les demandes de permis et l'approbation de projets susceptibles d'accroître l'utilisation des rives et le développement de nouvelles activités récréatives et touristiques.

De plus, je suggérerai que le Comité consultatif d'urbanisme joue un rôle clé dans la planification et l'aménagement de la propriété riveraine située sur le chemin du village d'Aylwin, récemment acquise par la Municipalité pour donner accès au public à la rivière Gatineau.

2. Financement - En 2016 et 2018, la Municipalité et l'Association des lacs de Kazabazua ont cofinancé une étude de la santé de nos neuf lacs par l'Agence du bassin versant des 7 (ABV-7). Les résultats de cette étude doivent servir de données de référence pour une deuxième étude des lacs en 2026 et 2027.

Seriez-vous prêt(e) à recommander au Conseil d'accorder un soutien financier à l'ALK pour cette deuxième étude ?

J'appuierai la recommandation voulant que la Municipalité de Kazabazua cofinance les études sur la santé des neuf lacs.

La santé de tous les lacs et cours d'eau de la municipalité (et de toute la MRC) est directement liée à la vigueur économique et à la prospérité de notre région, et doit être protégée.

3. Raves - En 2019, 2020 et 2021, des parties rave sur des propriétés privées ont perturbé la paix et la tranquillité de nombreux résidents, permanents et saisonniers. (Elles ont aussi suscité de vives inquiétudes concernant la propagation du Coronavirus.)

Compte tenu des perturbations que causent ces fêtes de musique électronique, seriez-vous disposé(e) à les interdire ?

Oui, je serais favorable à l'interdiction des parties rave. Ces événements dépassent la fermeture prévue à 23 h (ils durent souvent toute la nuit) et constituent une nuisance sonore. Le règlement SQ 2017-003 stipule qu'il est interdit de faire, de provoquer ou d'inciter à faire, de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage. Ce règlement est appliqué par les agents de la Sûreté du Québec et des amendes peuvent être imposées.

4. Activité minière - L'une des concessions minières (claims) accordées par la Province est très proche de la rive est du lac Shea. Elle doit être renouvelée le 1^{er} octobre 2027. Le 15 septembre 2025, l'ALK a adressé à la MRC une lettre demandant que, dans le cas où cette concession ne serait pas renouvelée en octobre 2027, les terres qu'elle couvre bénéficient du même statut de protection que les terres entourant les autres lacs.

Soutiendriez-vous la demande de l'ALK ?

Oui, j'appuierais la demande du LAK auprès de la MRC pour que la rive est du lac Shea reçoive le même statut de protection que les terres entourant les autres lacs.

5. Stations de lavage pour bateaux - La station de lavage des bateaux de Kazabazua est tombée en panne.

Étant donné que les municipalités ont un rôle à jouer dans la protection des plans d'eau contre les espèces envahissantes, seriez-vous d'accord pour investir dans un système de lavage des bateaux à l'eau chaude et à haute pression ?

Oui, je suis d'accord pour que la municipalité investisse dans une station de lavage de bateaux à eau chaude et à haute pression. L'emplacement idéal se trouve sur le chemin Begley, à côté du parc (la source d'eau est déjà en place).

J'ai discuté avec le directeur général adjoint de Lac Ste Marie pour comprendre comment cette station a été mise en place (en 2023) et comment elle est gérée. La surveillance, l'entretien et les réparations réguliers, ainsi que les démarrages et arrêts saisonniers sont assurés par les employés des travaux publics. L'investissement principal a été l'installation, et les coûts récurrents ultérieurs sont minimes. Une approche similaire pourrait être planifiée et mise en œuvre par la municipalité.